

ETAT DE SUIVI PREVU AU II DE L'ARTICLE 151 OCTIES DU CODE GENERAL DES IMPÔTS

Nom du déclarant :

Qualité (apporteur ou associé de la société civile apporteuse ou bénéficiaire de la transmission à titre gratuit des titres reçus en rémunération de l'apport) :

Adresse personnelle :

1- Opération d'apport d'une entreprise individuelle à une société (article 151 octies du CGI)

- Nom de l'apporteur (s'il n'est pas le déclarant) :

- Adresse de l'entreprise individuelle apportée⁽¹⁾ :

- Société bénéficiaire de l'apport :

Forme :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET :

Adresse du principal établissement ou du siège de la direction :

Adresse du siège social⁽²⁾ :

- Date de l'apport :

- Titres reçus en rémunération de l'apport :

Nombre : Valeur unitaire à la date de l'apport⁽³⁾ :

2- Apport réalisé par une société civile (article 151 octies A du CGI)

- Nature de l'opération (apport partiel d'actif, fusion, scission) :

- Dénomination sociale de la société civile apporteuse :

- Adresse du siège de la société civile apporteuse ou du lieu de son principal établissement :

- Société bénéficiaire de l'apport :

Forme :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET :

Adresse du principal établissement ou du siège de la direction :

Adresse du siège social⁽²⁾ :

- Date de la fusion, de la scission ou de l'apport partiel d'actif :

- Titres reçus en rémunération de l'apport :

Nombre⁽⁴⁾ : Valeur unitaire à la date de l'apport⁽³⁾ :

3- Eléments non amortissables apportés (détailler bien par bien)

Nature	Valeur comptable	Valeur fiscale	Valeur d'apport	Plus-value ou moins-value d'apport	Régime fiscal		Date de cession ou perte de propriété du bien
					Court terme	Long terme	
Fonds commercial ⁽⁵⁾							
Autres immobilisations incorporelles ⁽⁶⁾							
Terrains							
Immobilisations financières							

⁽¹⁾ Adresse figurant sur la déclaration de revenus professionnels.

⁽²⁾ Si elle est différente.

⁽³⁾ Valeur totale des apports telle qu'elle résulte de l'acte d'apport

Nombre de titres reçus

⁽⁴⁾ Nombre de titres reçus par la société civile apporteuse en cas d'apport partiel d'actif ou nombre de titres reçus par chaque associé en cas de fusion ou de scission de la société civile.

⁽⁵⁾ Ou clientèle libérale.

⁽⁶⁾ Exemple : droit au bail.

4- Plus-values ou moins-values d'échange de titres constatées par les associés en cas de fusion ou de scission d'une société civile réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 151 octies A du CGI

- Prix d'acquisition ou de souscription des titres de la société civile absorbée ou scindée :

- Valeur fiscale des titres de la société civile absorbé ou scindée :

- Valeur d'apport ou d'échange des titres à la société civile absorbée ou scindée :

- Plus-value ou moins-value d'échange de titres réalisée par l'associé :

Montant :

Régime fiscal applicable à la date de l'apport (PV professionnelle à court ou long terme ou régime des PV des particuliers) :

- Montant de la soulte imposée lors de l'opération d'échange de titres :

5- Opérations ultérieures portant sur les droits reçus en rémunération de l'apport

* Cession à titre onéreux ou rachat des droits sociaux reçus en rémunération de l'apport de l'entreprise individuelle

- Nature et date de l'opération :

* Perte de propriété par la société ayant réalisé un apport partiel d'actif des droits sociaux reçus en rémunération de l'apport ou perte de propriété par l'associé, selon le cas, des titres d'une telle société ou des titres reçus en rémunération de la fusion, ou de la scission (opérations soumises aux dispositions de l'article 151 octies A du code général des impôts)

- Nombre de titres concernés :

* Transmission à titre gratuit des titres :



- Date de la transmission :
- Nom et adresse du ou des bénéficiaires :
- Nombre de titres concernés :

* Transformation de la société bénéficiaire de l'apport :



- Date de la transformation :
- Nouvelle forme sociale :